



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
et de la rémunération

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2017-1013

19/12/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/02/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4).

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
 SRFD et SFD
 EPLEFPA et EPN

Résumé : la présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018.

Textes de référence : décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018.

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A - Dispositions générales ;**
- B - Cas particuliers ;**
- C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2018.**

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique où est situé le poste sollicité.

La durée d'affectation sur un poste de directeur ou de directeur-adjoint d'EPLEFPA doit trouver un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau.

A cet égard, une durée de **cinq ans à sept ans** doit être considérée comme un objectif optimal de séjour sur un même poste.

Tout agent nommé sur un poste de directeur-adjoint pour la première fois, sera convoqué à AgroSup Dijon par la Direction de la formation des agents de l'Etat **du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2018 inclus** pour suivre un module de préparation à la prise de fonction.

Tout agent nommé sur un poste de directeur pour la première fois sera convoqué à Paris par la Direction de la formation des agents de l'Etat **du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2018 inclus** pour suivre un module de préparation à la gestion des établissements et à la passation de service.

I - Personnels concernés

Les personnels concernés par la présente note sont :

- les personnels sous statut d'emploi de directeurs et de directeurs-adjoints d'EPLEFPA (et n'ayant pas encore été nommé sur un emploi régi par le décret °91-921 du 12 septembre 1991);
- les fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude au titre des rentrées scolaires 2015, 2016 et 2017;
- les fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur-adjoint d'EPLEFPA. Néanmoins, ces personnels ne sont pas prioritaires dans la gestion du mouvement et sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, en faisant fonction de personnel de direction. Leur évolution de carrière, leur participation à la mobilité et leur accès au régime indemnitaire sont conditionnés par leur entrée effective dans le statut d'emploi (détachement), après inscription sur la liste d'aptitude. Il leur est donc recommandé de veiller, avant de solliciter un emploi de "faisant fonction", aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à la liste d'aptitude.

II - Demande de mutation

Sauf nécessité de service, la mobilité des personnels de direction est annuelle.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note. En signant le formulaire de demande de mutation, l'agent s'engage à accepter **obligatoirement** l'affectation qu'il aura obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

Les postes des agents occupant des fonctions de direction **depuis plus de dix ans** à la date de la rentrée scolaire 2018 sont publiés vacants (article 24 du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles).

La mobilité des personnels de direction sera effectuée après deux tours de consultation de la commission consultative paritaire (CCP).

Seuls les candidats ayant formulé des vœux au premier tour peuvent participer au deuxième tour sauf pour des raisons de nécessités de service.

Seuls les postes des agents ayant effectué une déclaration d'intention de mobilité et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2018 sont publiés à la mobilité. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service.

III - Envoi des dossiers

La procédure comporte deux démarches, à conduire **en simultané**.

3.1 - Démarche administrative

L'agent candidat à un ou plusieurs postes de direction doit adresser à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement), **au plus tard le lundi 29 janvier 2018**, un dossier de candidature composé des annexes B, B bis (si besoin), C, et D dûment complétées, accompagnées d'un curriculum vitae actualisé.

En parallèle, un exemplaire des annexes B, Bbis et C est à adresser par messagerie électronique, sous format électronique (PDF) :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME (nicolas.calame@agriculture.gouv.fr) ;
- au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr).

Un exemplaire des annexes B, Bbis et C est aussi à adresser aux IGAPS :

- chargés du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
- chargés du suivi de l'établissement demandé.

3.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Chaque candidat **doit obligatoirement prendre contact** avec l'autorité académique d'accueil pour présenter sa candidature et prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du ou des poste(s) sollicité(s) ainsi que les objectifs attendus.

En cas d'intérêt pour le poste, il adresse sa candidature avec sa liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, à l'autorité académique (DRAAF / DAAF) d'accueil, **avant le 29 janvier 2018**.

IV - Procédure d'examen des candidatures

4.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers par les DRAAF / DAAF d'origine

Les demandes de mutation des agents doivent être saisies **dans Epicea mobilité** par les DRAAF / DAAF **au plus tard le 5 février 2018**.

Dans ce même délai, l'autorité hiérarchique transmet l'ensemble des demandes collectées :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME.

- au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE.

Préalablement à ces transmissions, l'autorité académique aura obligatoirement porté un avis circonstancié sur chaque candidature, dans le cadre réservé spécifiquement à cet effet de l'annexe E sans oublier d'entourer la case correspondant à l'appréciation de l'avis.

4.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique ses avis sur l'ensemble des candidats, **sur la fiche récapitulative des candidatures, qui sera transmise aux DRAAF / DAAF, en temps utile, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.**

Cette fiche sera envoyée à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME, **au plus tard le 26 février 2018.**

4.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la CCP des personnels de direction, dont la première réunion est programmée début avril 2018, le directeur général de l'enseignement et de la recherche propose à la secrétaire générale les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

La deuxième phase de mobilité, organisée au printemps 2018, relèvera des mêmes modalités que celles prévues par la présente note

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation au sein d'un établissement situé en Outre-mer d'un agent « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés au département ou à la collectivité concerné **est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois.**

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) est soumise à des conditions de durée de service dans la précédente affectation et à des conditions de revenus familiaux (décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié et n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

II - Retraite

L'agent qui envisage de prendre sa retraite à la rentrée scolaire 2018 doit :

- le préciser dans le cadre du mouvement, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15) ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

**Le chef du service de
l'enseignement technique**

Laurent CRUSSON

**Le chef du service
des ressources humaines**

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A - secteur Direction d'EPL

Direction enseignement technique

Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL Cibeins (01)	3419	Poste entier	0	1	
	EPL Durdar Larequille (03)	3422	Poste entier	0	1	
	EPL Aubenas (07)	3416	Poste entier	0	1	
	EPL Aurillac (15)	3417	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Flour (15)	3426	Poste entier	0	1	
	EPL Romans (26)	3425	Poste entier	0	1	
	EPL Voiron (38)	3427	Poste entier	0	1	
	EPL Montbrison Précieux (42)	3423	Poste entier	0	1	
	EPL Montravel (42)	3424	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Yssingeaux (43)	3428	Poste entier	0	1	
	EPL des Combrailles (63)	3421	Poste entier	0	1	
	EPL Belleville (69)	3418	Poste entier	0	1	
	EPL Cognin (73)	3420	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	3357	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPL Besançon (25)	3354	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	3356	Poste entier	0	1	
	EPL Vesoul (70)	3355	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Tournus (71)	3358	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Terres de l'Yonne La Brosse (89)	3359	Poste entier	0	1	
	EPL Caunes (22)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL Guingamp Kernilien (22)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL Quimper Brehoulou (29)	3393	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29)	3395	Poste entier	0	1	
	EPL Rennes Le Rheu (35)	3394	Poste entier	0	1	
	EPL Pontivy (56)	3392	Poste entier	0	1	
	EPL Chartres (28)	3349	Poste entier	0	1	
	EPL Tours Fondettes (37)	3351	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours (37)	3353	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	EPL Vendôme (41)	3352	Poste entier	0	1	
	EPL du Loiret (45)	3350	Poste entier	0	1	
	EPL Borgo (2B)	3433	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Aube (10)	3383	Poste entier	0	1	
	EPL Châlons en Champagne (51)	3378	Poste entier	0	1	
	EPL Chaumont (52)	4008	Poste entier	0	1	Direction de l'EPL de Chaumont et de Fayl Billot
	EPL de la Meuse (55)	3381	Poste entier	0	1	
	EPL Château Salins (57)	4007	Poste entier	0	1	Direction de l'EPL de Château Salins et de l'EPL de Metz Courcelles Chaussy
	EPL de Crézancy (02)	3369	Poste entier	0	1	
	EPL de la Thiérache (02)	3373	Poste entier	0	1	
	EPL de Douai (59)	3370	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Raismes (59)	3376	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	3377	Poste entier	0	1	
	EPL de l'Oise (60)	3371	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	EPL de Ribécourt (60)	3374	Poste entier	0	1	
	EPL du Pas de Calais (62)	3375	Poste entier	0	1	
	EPL Abbeville (80)	3368	Poste entier	0	1	
	EPL de la Haute Somme (80)	3372	Poste entier	0	1	
	EPL Brie Comte Robert (77)	3348	Poste entier	0	1	
	EPL de Vire (14)	3362	Poste entier	0	1	
	EPL Le Robillard (14)	3364	Poste entier	0	1	
	EPL Evreux (27)	3363	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Eure (27)	3367	Poste entier	0	1	
	EPL Coutances (50)	3360	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)	3365	Poste entier	1	0	
	EPL Saint Lô Thère (50)	3366	Poste entier	0	1	
	EPL d'Alençon - Sées (61)	3361	Poste entier	0	1	
	EPL Angoulême (16)	3396	Poste entier	0	1	
Île-de-France	EPL Bourgefranc (17)	3397	Poste entier	0	1	
	EPL Surgères (17)	3399	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Brive Voutezac (19)	3401	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Lot et Garonne (47)	3402	Poste entier	0	1	
	EPL Pau Montardon (64)	3398	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle (79)	3403	Poste entier	0	1	
	EPL Thuré (86)	3400	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	4020	Poste entier	0	1	
	EPL Rodez La Roque (12)	3410	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Affrique (12)	3411	Poste entier	0	1	
	EPL Ondes (31)	3408	Poste entier	0	1	
	EPL Toulouse (31)	3413	Poste entier	0	1	
	EPL Auch (32)	3404	Poste entier	0	1	
	EPL Mirande (32)	3406	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	EPL de l'Hérault (34)	3405	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Lozère (48)	3415	Poste entier	0	1	
	EPL Tarbes (65)	3412	Poste entier	0	1	
	EPL Vic en Bigorre (65)	3414	Poste entier	0	1	
	EPL Perpignan Roussillon (66)	3409	Poste entier	0	1	
	EPL Château Gontier (53)	3385	Poste entier	0	1	
	EPL Laval (53)	3387	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	
	EPL de la Sarthe (72)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL de la Vendée (85)	3390	Poste entier	0	1	
	EPL de la Loire-Atlantique (44)	3391	Poste entier	0	1	
	EPL de la Mayenne (53)	3388	Poste entier	0	1	

* "V" = Poste vacant / "SV" = Poste susceptible d'être vacant

Édité par GUEPARD le 08/12/2017 17h19

Page 1 / 3

Direction enseignement technique

Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Le Mans (72)	4010	Poste entier	0	1	Direction de l'EPL du Mans et de Brette les Pins
	EPL Fontenay Le Comte (85)	3386	Poste entier	0	1	
	EPL Luçon Pétrel (85)	3389	Poste entier	0	1	
	EPL Gap (05)	3430	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Aix Valabre Marseille (13)	3431	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Saint Rémy de Provence (13)	3432	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	EPL Carpentras (84)	3429	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPL Guadeloupe (971)	3434	Poste entier	0	1	
Martinique	EPL Saint Paul (974)	3436	Poste entier	1	0	
	EPL Le Robert (972)	3435	Poste entier	0	1	

Adjoint form scolaire / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL Bourg en Bresse (01)	3506	Poste entier	0	1	
	EPL Cibeins (01)	3508	Poste entier	0	1	
	EPL Grenoble Saint Ismier (38)	3511	Poste entier	0	1	
	EPL La Côte Saint André (38)	3512	Poste entier	0	2	
	EPL Montbrison Précieux (42)	3513	Poste entier	0	1	
	EPL Roanne Chervé (42)	3514	Poste entier	0	1	
	EPL Brioude Bonnefont (43)	3507	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Yssingeaux (43)	3515	Poste entier	0	1	
	EPL Clermont Ferrand (63)	3509	Poste entier	0	2	
	EPL des Combrailles (63)	3510	Poste entier	0	1	
	EPL Belleville (69)	3505	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPL Beaune (21)	3444	Poste entier	0	1	
	EPL Besançon (25)	3445	Poste entier	0	1	
	EPL Lons Le Saunier- Mancy (39)	3446	Poste entier	0	1	
	EPL Lons Le Saunier- Montmorot (39)	3447	Poste entier	0	1	
	EPL Poligny (39)	3449	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	3453	Poste entier	0	2	
	EPL Vesoul (70)	3451	Poste entier	0	1	
	EPL Mâcon Davayé (71)	3448	Poste entier	0	1	
	EPL Valdoie (90)	3450	Poste entier	0	1	
	EPL Guingamp Kernilien (22)	3479	Poste entier	1	0	
Bretagne	EPL Merdrignac (22)	3480	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29)	3481	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56)	4021	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	EPL Bourges Le Sollier (18)	3440	Poste entier	0	1	
	EPL Tours Fondettes (37)	3442	Poste entier	0	1	
	EPL Vendôme (41)	3443	Poste entier	1	1	
	EPL du Loirét (45)	3441	Poste entier	1	2	
Grand Est	EPL Charleville Mézières (08)	3467	Poste entier	0	1	
	EPL Châlons en Champagne (51)	3466	Poste entier	0	1	
	EPL Fayl Billot (52)	3472	Poste entier	1	0	
	EPL de Meurthe et Moselle (54)	3470	Poste entier	0	1	
	EPL de la Meuse (55)	3469	Poste entier	0	1	
	EPL Château Salins (57)	3468	Poste entier	0	1	
	EPL Obernai (67)	3473	Poste entier	1	1	
	EPL des Vosges (88)	3471	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	EPL de Crézancy (02)	3461	Poste entier	0	1	
	EPL de la Thiérache (02)	3463	Poste entier	0	1	
	EPL de Douai (59)	3462	Poste entier	1	1	
	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	3465	Poste entier	0	1	
	EPL du Pas de Calais (62)	3464	Poste entier	0	1	
	EPL Amiens (80)	3460	Poste entier	0	1	
Île-de-France	EPL La Bretonnière (77)	3438	Poste entier	0	1	
Normandie	EPL Le Robillard (14)	3457	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Eure (27)	3459	Poste entier	1	0	
	EPL Coutances (50)	3454	Poste entier	0	1	
	EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)	3458	Poste entier	1	0	
	EPL d'Alençon - Sées (61)	3455	Poste entier	0	2	
	EPL de Seine-Maritime (76)	3456	Poste entier	1	2	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	3490	Poste entier	0	3	
	EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic (19)	3488	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Edgard Pisani - Tulle Naves (19)	3492	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Ahun (23)	3486	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	3491	Poste entier	0	1	
	EPL Bazas (33)	3482	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3487	Poste entier	0	2	
	EPL des Landes (40)	3483	Poste entier	0	1	
	EPL Pau Montardon (64)	3485	Poste entier	0	2	
	EPL Montmorillon (86)	3484	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Kyoto à Poitiers (86)	3493	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3489	Poste entier	0	2	
Occitanie	EPL Carcassonne (11)	3495	Poste entier	0	2	
	EPL Nîmes (30)	3500	Poste entier	0	1	
	EPL Toulouse (31)	3502	Poste entier	0	2	
	EPL Auch (32)	3494	Poste entier	0	1	
	EPL Mirande (32)	3499	Poste entier	0	2	

* "V" = Poste vacant / "SV" = Poste susceptible d'être vacant

Edité par GUEPARD le 08/12/2017 17h19

Page 2 / 3

Direction enseignement technique

Adjoint form scolaire / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
	EPL Castelnau Le Lez (34)	3496	Poste entier	0	1	
	EPL de l'Hérault (34)	3497	Poste entier	0	1	
	EPL Figeac (46)	3498	Poste entier	0	1	
	EPL Vic en Bigorre (65)	3503	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban (82)	3504	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique (44)	3478	Poste entier	0	1	
	EPL Laval (53)	3475	Poste entier	0	1	
	EPL Le Mans (72)	3476	Poste entier	0	1	
	EPL Luçon Pétré (85)	3477	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Digne Caramejane (04)	3518	Poste entier	0	1	
	EPL Gap (05)	3519	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Aix Valabre Marseille (13)	3520	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Aix Valabre Marseille (13)	4023	Poste entier	0	1	Site de Marseille
	EPLEFPA du Var Agricampus (83)	4024	Poste entier	0	1	Site des Arcs-sur-Argens
	EPL Avignon (84)	4022	Poste entier	0	1	Site de l'Isle-sur-la-Sorgue
	EPL Carpentras (84)	3517	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPL Saint Paul (974)	3523	Poste entier	0	1	
Martinique	EPL Le Robert (972)	3522	Poste entier	0	1	
Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie (988)	3524	Poste entier	0	1	

Adjoint FCA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	EPL Pontivy (56)	3532	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	EPL Bourges Le Sollier (18)	4025	Poste entier	0	1	
	EPL Châteauroux (36)	3526	Poste entier	0	1	
Grand Est	EPL Reithel (08)	4011	Poste entier	0	1	
	EPL de Meurthe et Moselle (54)	3528	Poste entier	0	1	
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	3529	Poste entier	0	1	
	EPL Obernai (67)	4026	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim (68)	3530	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	EPL de l'Oise (60)	3527	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Brive Voutezac (19)	3533	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3534	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3535	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPL Carcassonne (11)	3536	Poste entier	0	1	
	EPL Nîmes (30)	3537	Poste entier	0	1	
	EPL Toulouse (31)	3538	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Lozère (48)	3539	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPL Montreuil Bellay (49)	3531	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Digne Caramejane (04)	3541	Poste entier	0	1	
	EPL Antibes (06)	3540	Poste entier	0	1	
	EPL Antibes (06)	4027	Poste entier	0	1	Responsable du CFA régional
	EPLEFPA Aix Valabre Marseille (13)	3542	Poste entier	0	1	
	EPL Carpentras (84)	4028	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	EPL Guadeloupe (971)	3543	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPL Saint Paul (974)	3545	Poste entier	0	1	
Martinique	EPL Le Robert (972)	3544	Poste entier	0	1	

Adjoint exploitation / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL La Roche sur Foron (74)	3552	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPL Lons Le Saunier- Mancy (39)	3546	Poste entier	0	1	
Normandie	EPL de Seine-Maritime (76)	4029	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	EPL Pau Montardon (64)	3548	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3549	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPL Carcassonne (11)	4030	Poste entier	1	0	
	EPL Nîmes (30)	3550	Poste entier	0	1	
	EPL Perpignan Roussillon (66)	3551	Poste entier	0	1	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION			
DGER-SET-SDEDC-BGDC			
RENTREE SCOLAIRE 2018			
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA			
DOCUMENTS A ADRESSER		1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD	
		1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction ☐	
Affectation en qualité de faisant fonction ☐	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude ☐	
Non inscrit sur la liste d'aptitude ☐	
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.) ☐	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle ☐	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif ☐	

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.**

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N°Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM – PRENOM du demandeur :		N° aghora	
-----------------------------	--	-----------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE
(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE D

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
--

Entourer l'une des cases suivantes :					
Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
Date, cachet et signature :					

ANNEXE E

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :					
Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
Date, cachet et signature :					